

1863

Rapport sur l'administration
et la situation des affaires de la ville
de Hal (Brabant), présenté au conseil
communal, en exécution de l'article
70 de la loi communale du 30 Mars 1836,
en séance publique du 28 Décembre 1863.

Messieurs,

En vue de satisfaire aux prescriptions
de l'article 70 de la loi communale nous avons
l'honneur de vous présenter notre rapport
annuel sur l'administration et la situation
des affaires de la ville.

Poids & mesures

Les nouveaux poids et mesures sont générale-
ment en usage en notre ville.

Le commissaire de police et les employés
des octrois exercent une surveillance convenable
sur cet objet.

Etat civil et population.

Les registres de l'Etat civil continuent à être
tenus, d'une manière satisfaisante, par le

Secrétaire

Communal. Cette besogne acquiert une grande importance.

Le mouvement de l'Etat civil en 1862 présente le résultat suivant :

naissances 248

dont 131 masculines et 117 féminines ;

décès 237,

dont 116 masculins et 121 féminins. (Dans ce nombre ne sont point compris 18 enfants ^{précédents} sans vie.

Il y a eu 63 mariages et 6 légitimations d'enfants. Aucun divorce n'a été prononcé.

Comparativement à 1861, il y a eu 63 naissances en moins et 26 décès en plus. Le nombre des mariages a été de 63 en 1862 comme en 1861.

Le nombre des habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 221 et celui de ceux qui sont venus s'y fixer est de 178.

La population qui était de 1814 habitants au 1^{er} janvier 1862, était de 1786, à l'époque correspondante de 1863, résulta qu'il y a eu une diminution de 28 âmes.

(Nous ne comptons aucun Contenaire).

Elections

Les listes électorales ont été révisées à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur leur formation.

Le nombre des électeurs communaux pour 1862 était de 285 et celui de 1863, est de 289, or, 4 en plus.

Celui des électeurs provinciaux était de 186 en 1862 et de 191 en 1863, donc 5 en plus.

Celui des électeurs pour les chambres législatives s'élevait en 1862, à 175, et à 178 en 1863, ainsi 3 en plus.

L'élection pour le renouvellement de la moitié du corps communal a eu lieu le 27 octobre 1863.

M. M. Mupche, Bourgmestre, De Boeck, Echou, Carlier, Im Vermeke, Bouilliant et Dalkenier, conseillers communaux dont le mandat expire au 31 (Décembre) 1863, ont été réélus à la presque unanimité, aucun compétiteur n'ayant été opposé.

Administration communale & Personnel.

Pendant l'exercice 1863^{le conseil} ne s'est trouvé que deux fois en nombre insuffisant pour délibérer.

Nous avons la conviction que M. M. les Membres qui ont fait défaut à ces réunions en ont été

empêchés

Conseil provincial

A Monsieur le Gouverneur de la Province, lors de la tournée administrative, le 6 Novembre dernier, a visité en détail tous les établissements communaux et s'est entretenu avec les conseillers de la ville. L'ensemble des communes en offre un bon état, mais il faut remarquer que pour la partie de la population qui est restée dans les communes, il y a encore beaucoup de choses à faire.

empêchés par des circonstances indépendantes de
leur volonté.

Les affaires, à l'égard desquelles aucune difficulté
sérieuse ne s'est présentée, ont été expédiées
régulièrement. A cette fin votre Collège continue
à tenir deux séances par semaine, le mardi
et le samedi, outre qu'il se rassemble chaque fois
que les intérêts de la Commune l'exigent.

Le Secrétaire communal continue à s'acquiescer
de ses devoirs à notre pleine satisfaction.

Le Receveur communal et le Commissaire de
police ont exercé leurs fonctions respectives d'une
manière satisfaisante.

Situation financière et Comptabilité.

Le compte communal de l'exercice 1862 a été arrêté
par vous, Messieurs, ainsi qu'il suit:

Les recettes à 51,776. 92

Les dépenses à 49,241. 25

et l'excédant à \$ 2,535. 67

Malgré notre quote-part annuel dans
le Fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860,
notre Caisse communale se trouvera infailliblement
obérée pour longtemps encore, parce que nous
devons contribuer pour une forte part dans

les dépenses de restauration de notre bel hôtel de ville
et de notre gothique Eglise, outre que nous avons
à construire une école moyenne et une école
communale en ville et que nous aurons à
ériger très prochainement un orphelinat &
un Refuge de vieillards, deux établissements
charitables qui sont dans les vœux unanimes
de la magistrature & de la population.

Le Bourgmestre continue à vérifier trimestriel-
lement la caisse communale.

Aliénations, échanges, contentieux.

Aucune aliénation, aucun échange de biens n'a été
effectué.

Votre collège est autorisé, par ordonnance de la
Députation permanente en date du 18 J^u 1863, à
se défendre en justice contre une action qu'on
intente à la ville M. M. les frères Vanvolsey
au sujet des piquets plantés sur un terrain
public, que l'administration a fait enlever.

Le procès est à nos yeux d'une insignifiance
complète.

Bâtiments communaux &c

Les travaux de restauration de notre hôtel
de ville n'ont pu être repris cette année,

à
D

6
à cause de la non-approbation par la Commission
Royale des Monuments des plans présentés
par M^r Spaath, Architecte provincial.

M^r Decurtis, membre de la Commission, Suisse
ayant été désigné par vous, Messieurs, pour
la formation des nouveaux plans, nous espérons
que, sous peu, nous pourrions les soumettre
à vos délibérations.

La restauration de notre église est en pleine
voie d'exécution.

L'Etat a liquidé dans le courant de cette année
son subside de \$ 16,250.

Bureau de Bienfaisance & Salubrité Publique.

Le personnel du bureau de bienfaisance est
au complet.

Nous avons constaté avec satisfaction que
M^{rs} les Membres de cette administration
continuent à remplir leurs pénibles fonctions avec
zèle & dévouement. — Nous leur en exprimons
ici toute notre gratitude.

Les distributions se font avec discernement
selon les besoins constatés de la population
indigente.

7

Nous sommes heureux de pouvoir le dire, depuis
notre dernier rapport aucune maladie Contagieuse
n'a fait irruption dans notre ville.

M. M. Vandenschrick, père, Mussche & Marim,
Vaccinateurs Communaux se sont livrés à leurs
opérations; mais malheureusement, les parents
des enfants pauvres montrent beaucoup de
négligence à soumettre leurs enfants aux opérations
de la vaccine.

Ces Messieurs ainsi que leur collègue, Mousin,
Henri Claes, Médecins des pauvres, se sont
acquittés de leur devoir avec un louable
désintéressement.

La propreté de la ville continue à faire l'objet
de notre constante sollicitude.

La situation financière du bureau de bienfaisance
est assez satisfaisante: le compte de 1862, présente
un excédant de \$ 3059.29.

Pour aider à la prochaine érection d'un
Orphelinat et d'un Refuge de vieillards nous
crovons devoir vous proposer une nouvelle allocation
pour 1864.

Le nombre des indigents Secourus pendant
l'hiver 1862-1863, s'est élevé à environ 1300.

3

Hôpital.

Depuis le 1^{er} janvier 1863, jusqu'à ce jour,
41 malades sont entrés à l'hôpital, dont 48
en sont sortis guéris, 15 décédés, tandis que 8
sont en traitement.

Messieurs L. Meulders de la Commission,
administrative remplissent leurs fonctions
honorifiques et philanthropiques avec le plus louable
dévouement.

Les sœurs desservant l'hôpital se sont acquittées
de leurs pénibles fonctions avec toute abnégation.

M. M. Mussche & Vanden Schrieck père,
médecins de l'hôpital, continuent à remplir ces
fonctions avec un extrême dévouement. Sous ce
rapport comme sous beaucoup d'autres, ils ont
acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Infirmes

Nous comptons sur notre territoire 4 aveugles
et un sourd-muet. Leur âge avancé ne nous
permet plus de songer encore à leur instruction.

Huit enfants de la Patrie et 11 enfants
abandonnés sont placés ici. - Ceux d'entre eux
qui sont à l'âge voulu participent aux bienfaits
de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'autorité communale et le Bureau de bienfaisance
manifestent leurs efforts pour l'extirpation de la
mendicité.

Culte.

Les relations de l'autorité communale avec
les Ministres du culte sont d'un caractère
conciliant.

Le double du Comptre de 1862 a été déposé
aux Archives communales.

Instruction primaire & moyenne.

L'école gardienne est établie dans des locaux
vastes, sains et bien aérés; elle est fréquentée
par ~~des élèves~~^{enfants} des deux sexes.

Les quatre écoles communales sont fréquentées
par 147 élèves, dont 57 indigents.

Indépendamment de ces écoles de la ville, deux
écoles privées existent en ville: l'une tenue
par le Sr Robert Mais et l'autre par les
demoiselles Lacroix. On y compte 195 élèves.

La dépense totale de l'instruction primaire
donnée aux frais de la ville s'élève à Fr 11737.
pour 1862; la commune contribue pour 1860 francs,
et le bureau de Bienfaisance paie un subsidie de 600
francs.

Le déficit est couvert par des subides de
l'Etat et de la Province.

L'Ecole moyenne ~~moyenne~~ est fréquentée
par 134 élèves.

L'année dernière le nombre était de
161.

La distribution des prix a eu lieu le 27 Août
dernier, en présence de la magistrature, du
bureau administratif, du clergé et d'un
nombreux public.

Le corps professoral s'acquitte de ses pénibles
fonctions à notre satisfaction.

La ville possède encore les bâtiments
affectés à l'usage de l'instruction publique
qui ont été indiqués dans nos rapports
antérieurs.

Art de guérir.

Il n'est pas à notre connaissance que
des empiriques se livraient à l'exercice de
l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport aucun
changement n'est survenu parmi les docteurs,
chirurgiens, accoucheurs et pharmaciens de
la ville.

11

Aucune épidémie n'a égné en notre localité pendant cet exercice.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement résidant à bord continue à remplir ses fonctions avec assiduité.

Police, Gardes champêtres, &c.

La Gendarmerie continue à faire preuve de beaucoup d'activité.

Les règlements sur la chasse sont bien observés : une seule contravention, suivie de condamnation, a été constatée.

Les agents de police de la ville ont constaté 3 crimes, 44 délits, 97 contraventions & 2 accidents.

Ils secondent le ministère public dans la recherche des coupables.

Des recommandations sévères et répétées ont été faites au Commissaire de police de surveiller rigoureusement les gardes Champêtres.

Prisons.

La prison de passage et le cachot communal se trouvent dans des locaux sains & sûrs.

Grand voirie, Voirie vicinale, &c.

Les plans d'alignement de la grande voirie, dans la traversée de la ville, reçoivent leur entière

7

exécution.

Le chemin de grande communication qui ralloie la ville de Roal à la voir de Volkersee à Anderlecht se trouve en bon état d'entretien.

Les chemins vicinaux ont été généralement bien entretenus. La dépense en a été couverte au moyen du produit de 4 centimes additionnels perçus sur les trois bases de la contribution directe, en vertu de la loi du 10 Avril 1841.

Dans la rue dite Wolferstraet, aux abords de l'église des Récollets, une grande partie a été pavée à neuf.

Vous savez, Messieurs, que l'engagement a été pris de construire des aqueducs dans la longue rue, sur la grande place et dans l'aruelle de Bruxelles, et que ces travaux ont été ajournés pour défaut de fonds.

Aujourd'hui, plus heureux, nous venons vous proposer une allocation ^{de} mille francs pour leur exécution en 1864.

Les pompes publiques sont très-bien entretenues, de sorte que l'eau potable se distribue toujours, saine et abondante dans tous les quartiers de la ville.

Quelques permissions ont été accordées

pour

pour constructions et plantations le long de la
grande et de la petite voirie.

Aucune contravention à l'art. 90 & 91 de la loi
du 30 Mars 1836, n'a été constatée.

Les plans généraux pour constructions le
long de la voirie urbaine & vicinale sont encore
réfaut.

Une carrière est exploitée au hameau de
Rouven par l'architecte M. Emile Lebeur.

Pompes à incendie.

La commune est maintenant en possession
de quatre pompes avec leurs accessoires;
elles fonctionnent fort bien, ainsi qu'on a pu
s'en assurer par plusieurs essais.

Milice nationale.

Quatre-vingt-cinq miliciens ont concouru
au tirage au sort, dont 18 ont été appelés au
service actif. Le numéro 61 était le dernier
passible du service.

Garde civique.

La garde civique est non-active en notre
ville.

Chemins de fer et Ports.

Le service du chemin de fer se fait régulièrement.

néanmoins nous formons le vœu le plus formel
qu'il plaise à M. le Ministre des Travaux
Publics de rendre mixte le convoi de Hautbordouy
qui part de Hal pour Bruxelles, vers une
heure. soir.

L'annexion de deux voitures à ce convoi
suffirait amplement pour rendre de grands services
au public.

Monsieur le Ministre daignera bien remarquer
et prendre en sérieuse considération que, depuis
onze heures et demie du matin jusqu'à 5 heures de
l'après-midi, nous n'avons plus aucun train pour la
capitale. Cet intervalle est réellement trop
sensible et nous espérons qu'il aura suffi de
signaler cet état de choses au Gouvernement
pour qu'il y apporte un prompt remède.

Nous constatons toujours le peu de largeur
du pont sur le Canal aux abords de la station.

L'importance de notre station exige l'exécution
immédiate de l'élargissement de ce pont.

Inondations.

Nous espérons que l'élargissement du Canal
de Charleroi qui traverse notre territoire
fournira à Monsieur le Ministre de

Travaux

5

Travaux Publics l'occasion pour faire
exécuter enfin les travaux si vivement
et si longtemps réclamés pour préserver
notre ville des désastres des inondations
auxquels elle reste toujours exposée par
sa situation dans le valley de la Senne.

Un moyen qui faciliterait considérablement
l'écoulement rapide des eaux de la Senne
en cette ville, ce serait le remplacement, par
des vannes mobiles, du déversoir du moulin
du Duc d'Anenburg, qui barre les eaux
sur toute la largeur de la Senne, à l'endroit
dit la Cascade.

Agriculture.

Le produit du froment, du seigle, de l'avoine
et des pommes de terre peut être comparé
à celui d'une bonne récolte ordinaire.

Le bas prix actuel des céréales le
justifie pleinement.

Industrie, Commerce, Foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu relative-
ment à l'industrie, au commerce et aux
foires et marchés, nous croyons inutile de
répéter nos données antérieures sur

Cette

[Signature]

cette matière. Toutefois c'est avec une
vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer
que nos marchés sont devenus de plus en plus
prospères.

Messageries.

Deux messageries font un service régulier
et journalier de Chal à Lugliem.

Les règlements de police sur cette branche
du service public sont bien observés.

Nous terminons, Messieurs, en vous transmettant
le projet du budget pour l'exercice 1864 et
en vous présentant de nouveau nos plus sincères
remerciements pour le concours franc, loyal
et éclairé que vous avez bien voulu nous
prêter dans la gestion des affaires de la
Commune. — Nous avons la conviction que
ce concours ne nous fera point défaut dans
l'avenir.

Chal, ce 28 Décembre 1863.

Les Bourgmestre et Echevins,

Le Secrétaire,

P. Desreux